

Nécessité d'introduire deux à trois mille esclaves à l'Isle de France

Le 2 septembre 1769 - Poivre au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/25 f°68

=====

A l'Isle de France le 2 septembre 1769

Monseigneur,

Nous sommes pleins d'ardeur pour mettre cette colonie en état de défense et pour nous livrer à tous les travaux que vous avez ordonné : mais nous manquons de bras. Je vois avec la plus vive douleur que cette colonie ne fera que languir ; que vos vues ne seront pas exécutées, et que tout périra faute de bras.

Dans toutes mes expéditions précédentes j'ai eu l'honneur de vous représenter que rien n'était si instant que de nous procurer les moyens d'introduire beaucoup d'esclaves dans l'île, et d'en attacher une grande quantité aux travaux du Roi.

J'ai eu l'honneur de vous proposer plusieurs moyens, entre-autres celui de faire passer à la côte de Guinée les vaisseaux expédiés pour nos îles, afin que chacun d'eux nous apporte suivant sa capacité, 60, 80, ou cent Noirs. J'ai également pris la liberté de vous proposer de solliciter à la cour de Portugal la permission de traiter à Mozambique 2000 Noirs par année. Il serait peut-être possible de faire à Lisbonne un traité pour deux à trois mille Noirs qui seraient payés par le gouvernement français au gouvernement portugais, sur les reçus des commandants des vaisseaux qui iraient les prendre librement. Cette opération serait peut-être la plus simple.

Il est certain que dans ce moment deux à trois mille esclaves pourraient être employés très utilement soit au curage du port, soit aux fortifications et autres travaux du Roi.

Le vaisseau *le Sphinx* nous enlève tous nos matelots ; faute de lascars, je suis obligé de prendre les esclaves du port pour armer les flûtes du Roi. Notre port reste sans bras pour le service journalier.

J'ai été forcé par le besoin d'acheter quelques esclaves des armateurs particuliers qui nous ont apporté des traites de Mozambique. Cette traite ne peut se faire qu'avec des piastres pour assortir quelques autres effets qui ne seraient pas reçus sans cet accompagnement. Les bons esclaves qui ne coûteraient ici que cent piastres si nous en avions pour les payer, coûtent au Roi 7 à 800 livres en papier. Si le Roi avait dans sa caisse des piastres pour payer les esclaves dont il a besoin pour son service, la présence de ces piastres animerait les armateurs particuliers et ils nous apporteraient certainement un bon nombre d'esclaves. Mais la certitude de n'être payé qu'en billets de caisse les a découragés, et le Sr de Campis¹ qui avait parfaitement réussi dans la première traite vient d'envoyer son vaisseau à Bengale pour y être vendu aux Anglais.

Permettez, Monseigneur, que je vous renouvelle mes très humbles représentations sur la nécessité de nous procurer les moyens d'introduire ici au moins deux à trois mille esclaves pour le service du Roi. Le salut de la colonie dépend de cette introduction nécessaire.

Je suis avec respect, Monseigneur, etc...

Poivre

Isle de France, le 2 septembre 1769.

* * *

¹ Le vaisseau du Sr de Campis s'appelait *l'Heureuse*. Récit de son naufrage : Base documentaire => Année 1769.